

Modèle de note de cession de droits d'auteur

Nom client
Adresse client
Complément adresse
CP VILLE

Nom artiste :
Numéro de sécurité sociale :
Date : JJ/MM/AAAA

FACTURE #XXX/20XX

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
Exemple : création d'un logo	1	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL			3 000,00 €

Cotisations de l'auteur précomptées par le diffuseur*

Cotisation sécurité sociale** (0,00 % du montant HT)	0,00 €
Cotisation vieillesse plafonnée** (6,15 % du montant HT s'il est inférieur à 41 136 €)	184,50 €
Contribution sociale généralisée (9,20 % de 98,25 % du montant HT)	271,17 €
Contribution pour le remboursement de la dette sociale (0,50 % de 98,25 %)	14,74 €
Contribution à la formation professionnelle (0,35 % du montant brut HT)	10,50 €
TOTAL DES PRÉCOMPTEES ①	480,91 €

TOTAL À VERSER À L'ARTISTE-AUTEUR

3 000,00 - 480,91 = 2 519,09 €

Contributions dues par le diffuseur à l'Urssaf*

Cotisations / contributions sociales (1 % du montant brut HT)	30,00 €
Contribution à la formation professionnelle (0,10 % du montant brut HT)	3,00 €
TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIFFUSEUR ②	33,00 €

TOTAL À VERSER À L'URSSAF ①+②

480,91 + 33,00 = 513,91 €

* Taux en vigueur en 2021

** Afin de compenser la hausse de la CSG à compter du 1^{er} janvier 2020, les artistes auteurs bénéficient d'une prise en charge par l'Etat d'une fraction de leurs cotisations vieillesse de base : l'intégralité de la cotisation vieillesse déplafonnée (0,40 %) assise sur la totalité de leurs revenus artistiques et 0,75 % du taux de la cotisation vieillesse plafonnée.